



Site Natura 2000 :
N°9101367
Vallée du Gardon de Mialet

I-Préambule

I-a Rappel : le DOCOB et le site Natura 2000 :

Le site Natura 2000 FR9101367 vallée du Gardon de Mialet est enregistré auprès de la commission européenne comme SIC depuis le 19 juillet 2006 au titre de la Directive Habitats Faune Flore de 1992. Son document d'objectifs est en phase d'animation depuis le 14 avril 2011. Le site a été désigné zone spéciale de conservation le 7 avril 2016 (Arrêté du 7 avril 2016 portant désignation du site Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet (zone spéciale de conservation, journal officiel du 15 avril 2016, NOR : DEVL1604610A)

Le document d'objectifs est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://valleedugardondemialet.n2000.fr/decouvrez-Natura2000/s-informer>

I-b L'animation

- La structure porteuse de l'animation (structure animatrice du site Natura 2000) est la communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère,
- Le président du comité de pilotage est Pierre Plagnes.

Le présent bilan porte sur la période du 1er janvier 2020 au 31 mars 2021

I-c Rappel des enjeux et des objectifs du site :

Au total, le site compte 25 habitats naturels d'intérêt communautaire et 25 espèces de faune et de flore qui justifient la désignation du site.

Les principaux enjeux écologiques concernent:

- 1- les habitats ouverts (prairies maigres de fauche, pelouses calcicoles ou silicicoles, landes sèches européennes, prairies ou prés humides, suintements temporaires, ...),
- 2- la ressource en eau,
- 3- les habitats forestiers (hêtraie calcicole, pinède à pin de Salzmann, châtaigneraie cévenole méditerranéenne),
- 4- Les habitats d'espèces à chauves-souris et Trichomanes remarquables.

I-d Les objectifs généraux du site sont :

- mettre en cohérence les politiques publiques et les projets d'aménagement du territoire
- faciliter la mise en œuvre du document d'objectifs : informer, valoriser, sensibiliser
- assurer le suivi du document d'objectifs
- améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, les espèces invasives et les pratiques de gestion.

Pour atteindre ces objectifs, 21 actions ont été inscrites dans le document d'objectifs

Mission de la structure animatrice :

Les missions de la structure animatrice du document d'objectifs s'articulent autour des volets suivants :

- 1-Mise en œuvre et animation du document d'objectifs (MOA)
- 2-Information, sensibilisation et valorisation (ISV)
- 3-Amélioration des connaissances et suivi (ACS)

II-Détail de l'Animation

II-a Mise en œuvre et animation du DOCOB (MOA)

Suivi administratif et financier

Cette mission comporte les tâches listées ci-dessous :

- maintenance informatique, gestion du matériel et des fournitures, autoformation sur certains logiciels,
- point et suivi financiers réguliers,
- suivi du planning et gestion du temps de travail, traitement mails et courriers, etc.
- participation à la vie de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère (réunion du personnel, suivi professionnel, ...),
- préparation de la demande de paiement de la subvention 2020/2021 et réalisation de la demande de subvention 2021 avec la secrétaire générale adjointe,
- SIN2 (système d'information des sites Natura 2000) : le logiciel SIN2 est un outil développé pour suivre la vie du site Natura 2000. Le chargé de mission, dans la cadre de la convention avec les services de l'État, a commencé à remplir ce système de suivi du site Natura 2000.

Rencontres ou échanges réguliers avec le président du comité de pilotage, la structure animatrice et les services de l'État :

Des points d'étapes et échanges réguliers ont lieu avec la référente de la DDT de la Lozère, le référent de la DDTM du Gard, et le président du comité de pilotage ainsi qu'avec les élus de la structure animatrice.

Changement de date pour les demandes de subvention

L'autorité de gestion régionale remet en place en 2021 des demandes de subvention sur une année civile. La période faisant l'objet de ce bilan porte du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Suivi des projets soumis à évaluation d'incidences

Dans le cadre des évaluations d'incidences, le site Natura 2000 a accompagné des porteurs de projets dans la construction de leur étude. Le travail a consisté à bien comprendre leur projet, leur fournir les éléments du document d'objectifs et les aider à intégrer les préconisations nécessaires à la prise en compte des objectifs du site Natura 2000.

Type projet	de	Porteur de projet	Commune	Type d'habitat	Type d'espèce	Visite terrain
PSG Engelvin		Propriétaire privé	Moissac Française Vallée	Châtaigneraie méditerranéenne cévenole		oui
PSG		Propriétaire privé	Moissac Française Vallée	Châtaigneraie méditerranéenne cévenole		oui
Défrichement		Propriétaire privé	Mialet	Pelouses calcaires	Azuré du Serpolet	non
Création d'un chemin		Propriétaire privé	Mialet	Prés méditerranéens, humides gazons		oui

			amphibies, eaux calcaires à characées, sources pétrifiantes		
Mise aux normes Pistes DFCI	ONF	Saint Germain de Calberte	Châtaigneraie cévenole méditerranéenne		oui
Contournement voie communale n°2	Commune	Saint Martin de Lansuscle	Prairie maigre de fauche		oui
Réfection d'un seuil (pont de Viala)	Conseil départemental de Lozère	Saint Martin de Lansuscle	Aulnaie frênaie	Écrevisse à pieds blancs	oui
Projet de création d'un terrain de VTT	Propriétaire privé	Mialet	Châtaigneraie cévenole méditerranéenne		oui
Autorisation défrichement	Propriétaire privé	Mialet	Chênaie verte		oui
Autorisation défrichement	Propriétaire privé	Mialet	néant		non
Création d'un écohameau	Commune	Barre des Cévennes	Pelouses acidiclinales montagnardes, landes sèches européennes		non
Travaux Aqueduc	Conseil départemental de Lozère	Saint Martin de Lansuscle	Écrevisse à pieds blancs, Aulnaie frênaie		non

Tableau 1 : Projets soumis à étude d'incidence ou qui ont fait l'objet d'un appui par la structure animatrice

Accompagnement de la commune de Mialet suite à une élimination involontaire d'un habitat : La commune de Mialet, dans le cadre de travaux d'entretien sur un chemin, a malencontreusement éliminé un complexe d'habitat (**Complexe de gazon amphibie (3130) et bas marais alcalin (7230)**) en supprimant la terre où se développait l'habitat. Cette zone humide faisait l'objet d'un contrat Natura 2000 de restauration et d'entretien d'un complexe de zone humide dans la vallée de Roquefeuille. Suite au constat, la commune a remis la terre quelques jours après son enlèvement.

Une convention a été signée pour permettre l'entretien de l'habitat dans le cadre du contrat Natura 2000 s'il se reconstitue dans de bonnes conditions. Un travail avec cette commune est en cours pour mettre en défens cette zone humide.

Animation des Contrats Natura 2000

A-Suivi des deux contrats qui ont obtenu une subvention en 2019 :

Réouverture de pelouses calcaires à la Baumelle (Mialet) : Ce contrat Natura 2000 prévoit la réouverture de quatre hectares de pelouses calcaires et de pelouses à brachypode rameux. Les travaux ont commencé début décembre 2019. En complément du bûcheronnage et du débroussaillage (tranche1), la technique du

Illustration 2 : rognage de souches

Site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet



rognage (tranche 2 des travaux) a été mise en œuvre durant le mois de septembre 2020. La tranche de travaux n°3 a débuté en février 2021.

Un rapport d'exécution de la première tranche a été réalisé à la demande de l'état pour la première demande d'acompte. La propriétaire a été accompagnée pour réaliser deux demandes d'acompte après réalisation des deux premières tranches de travaux.

Discutée avec le propriétaire et l'éleveur qui fait pâturer sur la Baumelle, le pâturage de la zone du contrat a été adaptée pour que la pression soit forte les premières années afin de limiter la repousse des rejets de ligneux (chênes verts, ronces, etc) avec la méthode des parcs de nuits.

Ce projet nécessite beaucoup d'accompagnement de la contractante pour sa bonne réalisation. L'ensemble des arbres à couper, élaguer ou encore rogner et les limites ont été marqués par le chargé de mission Natura 2000. Les résultats de ce projet sont déjà visibles dès la première année de travaux.

B-Contrats déposés et validés :

Restauration d'une châtaigneraie (Saint Germain de Calberte) :

Un contrat de restauration d'une châtaigneraie sur 1,18 hectares sur la commune de St Germain a été accompagné. Les travaux ont débuté en novembre 2020 par l'élimination des pins maritimes dans la châtaigneraie greffée.

Restauration d'un pré humide méditerranéen (Mialet) :

Un pré humide méditerranéen a été dégradé par des travaux, notamment le régime hydrique qui alimente cet habitat. A l'issue de la remise en état, il est proposé de monter un contrat Natura 2000 pour restaurer et entretenir l'habitat qui est en phase de colonisation par des arbres et arbustes. Il a été déposé en octobre 2020 et les travaux devraient débuter en mars 2021.

Réouverture d'une grotte en faveur des chauves-souris :

La réalisation de ce contrat déposé en 2019 et validé en début d'année était prévue en avril 2020. La crise sanitaire n'a pas permis sa réalisation à cette période. Il a été reporté en décembre 2020 puis en janvier 2021. Les travaux sont réalisés. Un suivi de la colonisation par les chauves-souris est à prévoir dès 2021 sur plusieurs soirées d'écoute en sortie de grotte et en comptage hivernal.



Illustration 3 : Dispositif installé pour le passage des chauves-souris

C-contrat en préparation :

- Création d'aménagement en faveur des chauves souris (Saint Martin de Lansuscle)**

La commune de Saint Martin de Lansuscle a été sollicitée pour faire un diagnostic des bâtiments publics et vérifier la présence ou non de chauves-souris notamment pendant la période de mise bas. Engagée dans un atlas de biodiversité communal, ce diagnostic a permis

de proposer à la commune de mettre en place un contrat Natura 2000 dans trois bâtiments publics pour la mise en place d'aménagement artificiel en faveur des chauves souris.

– **Création d'un réseau d'arbres sénescents (forêt domaniale des Gardons)**

L'ONF, lors des coupes, à l'obligation de conserver deux arbres à l'hectare pour la biodiversité, sénescents ou non. L'objectif de ce contrat est d'aller plus loin pour que l'ONF conserve un réseau de vieux arbres sénescents favorable à la diversité biologique. Les arbres prioritaires pour ce projet seront les feuillus suivants : châtaigniers, merisiers, chênes verts, chênes blancs, pins de Salzmann.

– **Création d'aménagement en faveur des chauves souris / mares forestières (Saint Germain de Calberte)**

La communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère possède une maison forestière qui leur a été léguée. Cette maison forestière a vocation à être ouverte au public dans les années à venir. Un projet de mise en place d'une mare en faveur des chauves-souris (qui sera favorable à un grand nombre d'autres espèces) est en préparation. Un projet global d'aménagement est en cours et le contrat Natura 2000 sera finalisé si l'ensemble du projet se réalise.

C-Recensement de bénéficiaires pour des contrats potentiels :

– **Restauration et entretien de pelouses calcaires (Mialet)**

Une zone d'environ 12 hectares sur la commune de Mialet recense des pelouses calcaires dégradées ou en bon état de conservation. Cette zone est aussi le seul lieu de reproduction avéré de l'azuré du serpolet sur le site Natura 2000. Cette zone comptabilise plus de 30 propriétaires différents. Il est prévu de faire un diagnostic accompagné du CEN Occitanie et de consulter les propriétaires.

– **Restauration de ripisylve**

Un projet est à l'étude avec l'EPTB des Gardons pour mettre en œuvre un contrat Natura 2000 de restauration de la ripisylve.

– **Réouverture de prairie (Molezon)**

Un propriétaire possède une résidence secondaire sur la commune de Molezon avec une ou des prairies qui pourraient être réouvertes et mise à disposition d'un agriculteur. La rencontre doit se réaliser en 2021.

– **Restauration et entretien de châtaigneraie (Saint Germain de Calberte)**

La commune dans le cadre d'une création de piste DFCI va acheter des terrains sur lesquels des châtaigniers greffés peuvent prétendre à une restauration. Il leur a été proposé et la commune semble favorable. L'acquisition n'a pas encore aboutie.

Animation des Maec (Mesures agro-environnementales et climatiques) et suivi du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) en 2019-2020

La campagne 2017-2019 a été réalisée et l'administration n'a pas ouvert une nouvelle campagne. Il sera nécessaire d'attendre la nouvelle politique agricole commune (PAC)

pour pouvoir réaliser un projet agro-environnemental et proposer des MAEC aux agriculteurs.

Toutefois, le bilan du projet agro-environnemental 2017-2019 a été présenté aux élus de ce territoire lors d'un comité de pilotage du PAEC le 17 janvier 2020.

Budget attribué pour les campagnes 2017, 2018, 2019	665 500,00 €
Budget consommé au cours de la campagne 2017	135 941,81 €
Budget consommé au cours de la campagne 2018	74 040,92 €
Budget consommé au cours de la campagne 2019	69 123,28 €
Budget consommé sur les 3 campagnes	279 106,01 €
Budget non consommé	386 393,99 €

Illustration 4 : Tableau indicatif de la consommation du budget du PAEC

Suivi d'un agriculteur engagé en 2020 :

Un accompagnement d'un Gaec dans la mise en place des MAEC a été réalisé sur les sites Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint-Jean et du Gardon de Mialet. Un point a été fait sur la mise en place du cahier des charges des mesures. Il est aussi partenaire du contrat Natura 2000 de restauration et d'entretien des pelouses calcaires à orchidées à la Baumelle sur la commune de Mialet.

Autres actions de gestion des habitats et des espèces :

Espaces naturels sensibles (Mialet) : un partenariat a été initié avec la commune de Mialet. Il leur a été proposé, sur 30 hectares, d'enclencher une procédure de mise en place de zone de préemption et d'acquisition avec le conseil départemental du Gard. Cette mise en place permettra à la commune d'acquérir une partie des pins de Salzmann du Col d'Uglas. Le conseil municipal de Mialet a délibéré favorablement et la démarche de mise en place par le conseil départemental est terminée. La zone de préemption ENS est active. La prochaine étape pour la commune est d'acquérir les parcelles concernées. Elle sera accompagnée pour apporter toutes les informations nécessaires aux propriétaires des parcelles dans le but d'acquérir à l'amiable les parcelles sur la ZPENS. Il est convenu qu'elle mobilise la dotation Natura 2000 pour les acquisitions foncières.

Diagnostic biodiversité et projet de gestion pilote d'un camping (Corbès):

Il s'agit d'un camping sur vingt-cinq hectares qui a le souhait d'améliorer la prise en compte de la biodiversité.

Ce projet initié en 2018 a commencé en 2019. L'EPTB des Gardons a mandaté un bureau d'étude pour effectuer un diagnostic et des préconisations pour améliorer la gestion de l'eau de sur ce camping.

Le site Natura 2000 à quant à lui fait un diagnostic biodiversité terrain en 2020 et a réalisé un document avec des préconisations qui a été remis au camping. Il a notamment été relevé plusieurs mares temporaires méditerranéennes et un contrat Natura 2000 leur est proposé pour améliorer leurs états de conservation après un diagnostic ciblé sur cet habitat.

Projet de gestion forestière du massif à pin de Salzman au col d'Uglas : le site Natura a initié un projet afin de construire un plan de gestion du massif à pin de Salzman au col d'Uglas avec le CRPF, le syndicat des propriétaires forestiers du Gard et la charte forestière du pays Cévennes. L'objectif est de définir des orientations de gestion dans un document cadre selon le type de peuplements forestiers et encourager de l'animation foncière afin de regrouper les propriétaires concernés et gérer durablement le pin de Salzman sur ce massif.

Gestion du robinier en bord de cours d'eau : un premier site pilote sur la commune de Sainte Croix vallée française a fait l'objet d'une notice de gestion du robinier et devrait être mise en œuvre par la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Chantier bénévole de dégagement d'une grotte c : dans le cadre de la préparation du contrat natura 2000 de réouverture d'une grotte de Trabuc, un chantier bénévole a été organisé le 14 mars 2020. Au total ce sont 7 personnes avec le chargé de mission qui ont dégagé l'entrée de la grotte pour la préparation des travaux. Les travaux du contrat Natura 2000 prévus en avril 2020 ont été reportés en raison de la crise sanitaire de covid-19.



Illustration 5 : équipe qui a participé au dégagement de la grotte en mars 2020

Formations et échanges :

Comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint-Jean : le chargé de mission du site Natura 2000 du Gardon de Mialet a assisté au comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint-Jean, notamment pour aborder les projets communs tels que la formation pour les agents de l'OFB qui devait se tenir en mai 2020.

Échanges intersites Natura 2000 : des échanges d'expériences ou d'appuis techniques ont été réalisés entre les différents sites locaux.

Conservatoire des espaces naturels de Languedoc Roussillon : un projet de convention entre la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et le conservatoire est à l'étude. Il permettra de monter des projets communs en faveur de la préservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Dotation Natura 2000 : depuis 2019, une dotation Natura 2000 a été attribuée aux communes présentant plus de 75% de leur superficie dans un site Natura 2000. Un partenariat avec le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint-Jean a permis de solliciter les communes situées sur les deux sites Natura 2000 pour leur proposer de monter des actions avec cette enveloppe. Une réunion s'est également tenue avec les communes du site Natura 2000 et débouche sur des projets à formaliser avec certaines communes.

Association des chargés de mission Natura 2000 : le chargé de mission est membre du conseil d'administration et va développer une action de mise en place d'un fond Natura 2000 Occitanie pour la mise en place de contrats Natura 2000.

Formation du chargé de mission sur le suivi de l'évolution des milieux humides pour la gestion et la restauration: prévue en juin 2020, elle n'a pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire.

II-b Information, sensibilisation et valorisation

Entretien du site internet : <http://valleedugardondemialet.n2000.fr/>

Le site internet du site Natura 2000, portail pour l'information et la documentation sur Natura 2000 localement, avait perdu de son intérêt suite à une mise à jour de la plate-forme d'accueil de ce site web. Certains liens et de nombreuses pages n'étaient plus accessibles.

Ce site a été refondu au cours de l'année 2020 et simplifié pour une gestion plus en phase avec le temps à y consacrer. Les informations ont été mises à jour et complétées. Le graphisme général et de la page d'accueil a évolué.



Illustration 6 : nouvel accueil du site internet

Actualités sur la page facebook du site Natura 2000 :

Des actualités sur le site Natura 2000 ont été transmises tout au long de l'année sur la page facebook du site Natura 2000. A ce jour, cette page comptabilise plus de 540 abonnés.

Dix-sept publications ont été réalisées dans le courant de l'année 2020 pour les tenir informés des actualités.

Articles de presse ou dans les bulletins locaux :

Pour informer de l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 ou des animations sur le site Natura 2000, deux articles ont été rédigés en 2020.

Article n°	Thématique	Journal
1	Contrat Natura 2000 de restauration de la châtaigneraie sur la commune de Saint Germain de Calberte.	Lozère nouvelle et Midi-Libre (novembre 2020)
2	Contrat Natura 2000 de restauration des pelouses calcaires sur la commune de Mialet	Midi-Libre (février 2021)

Illustration 7 : tableau récapitulatif des articles de presse

Lettre d'information 2021 :

La lettre d'information n°11 du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet est en cours de rédaction et de préparation pour une parution en 2021. Depuis 2020, cette lettre d'information est réalisée une année sur deux. Il est prévu de l'éditer pour l'automne 2021.

Sixième rallye nature pour les élèves des collèges de Saint Jean du Gard et Saint Etienne Vallée Française :

Le sixième rallye nature était prévu pour le jeudi 14 mai avec des interventions dans les classes en amont.. Le travail de coordination et pédagogique avait été préparé en amont mais en raison de la crise sanitaire, il a été annulé . Pour rappel, cette actions vise à sensibiliser un génération d'élèves de 5ème des sites Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint Jean et du Gardon de Mialet. Ainsi en 2020, il n'aura pas été possible de sensibiliser cette génération de cinquième. Il est déjà ainsi évoqué avec les collèges de le réaliser sur deux jours en mai 2021 pour que les générations de cinquième de 2019-2020 et celle de 2020-2021 soient sensibilisées au patrimoine naturel local.

Atlas de biodiversité communale (ABC) de St Martin de Lansuscle

En lien avec le PnC, la commune de St Martin de Lansuscle a lancé en 2019 un atlas de biodiversité communal. Le site Natura 2000 a été sollicité pour participer à ce projet. Une intervention scolaire a été réalisée le 27 février 2020 en partenariat avec le PnC.

Les données géolocalisées des espèces d'intérêt communautaire ont été transmises au Parc national des Cévennes pour compléter les connaissances sur ces espèces dans le cadre de cet ABC

Co-animation dans le cadre des 50 ans du parc national des Cévennes :

le 21 août 2020 a eu lieu une animation sur la châtaigneraie cévenole dans le cadre des 50 ans du parc national des Cévennes. Le chargé de mission a co-animé cette sortie et a présenté la châtaigneraie sur le lieu d'un contrat Natura 2000 au château de Molezon.

Formation des agents de l'OFB (office français de la biodiversité) :

Une formation pour les agents de l'office français de la biodiversité sur la reconnaissance et la fragilité des habitats naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint Jean et du Gardon de Mialet avait été programmée le 11 et 12 mai 2020. Plus de 15 participants étaient prévus (services de l'État, Agents de l'office français de la biodiversité et l'EPTB des Gardons). En raison de la crise sanitaire celle-ci a été reportée. Un support de formation a été en parti réalisé et sera distribué lorsque que la formation pourra se réaliser. La formation est reportée au 3 et 4 mai 2021.

Suivi Panneaux d'information Natura 2000

11 panneaux de sensibilisation à Natura 2000 ont été mis en place en 2018 sur l'ensemble de la vallée du Gardon de Mialet. Un suivi annuel est réalisé pour entretenir ces panneaux. En 2020, il a été constaté des défauts sur les éléments tournants. L'ensemble a été démonté, apporté et récupéré après réparation à Carpentras au siège de l'entreprise Pic Bois qui a fabriqué les panneaux. Dans le cadre du suivi, des dégradations volontaires ont été constatés et nettoyés.



Illustration 8 : Tag sur un panneau à St Etienne VF

II-c Amélioration des connaissances et suivi (ACS)

Inventaire laineuse du prunellier :

Deux périodes ont été consacrées à la recherche de la laineuse du prunellier durant l'année 2020.

La période de printemps pour rechercher les chenilles a été infructueuse. Aucune chenille de laineuse de prunellier n'a été observée. La fenêtre d'observation pour trouver cette espèce est très courte. Il a été choisi de consacrer une deuxième période pour vérifier si l'espèce était vraiment absente. Cette période se situe en automne au moment du vol du papillon et trois soirées devaient être réalisées sur différents lieux du site Natura 2000. Deux soirées ont été organisées courant octobre et novembre avec un piège lumineux prêté par l'office pour les insectes et leur environnement. Les conditions climatiques ont été très capricieuses ces soir-là avec des variations climatiques et écologiques (vent, pluie, lune trop lumineuse) peu favorables au vol de la laineuse ou à l'attractivité des pièges. Ces soirées ont à chaque fois avorté. Il n'est donc pas possible de conclure que l'espèce est absente ou présente sur des sites inventoriés.

Inventaire complémentaire écrevisses à pieds blancs

Le parc national des Cévennes a conduit une translocation en 1990 d'écrevisse à pieds blancs sur deux cours d'eau présent sur le site Natura 2000. Après 30 ans, aucun bilan n'était connu de cette translocation. Un des cours d'eau, où le lâcher a été effectué, a été visité pour vérifier après toutes ses années si les écrevisses à pieds blancs s'y étaient installées. Il n'y a eu aucune observation d'écrevisse à pieds blancs sur ce cours d'eau.

Trois autres cours d'eau sur la commune de Saint Etienne Vallée Française ont fait l'objet d'une recherche de nuit et aucun ne recense d'écrevisse à pieds blancs.

Un échange avec un habitant de la commune de Gabriac indiquant la présence dans un cours d'eau a permis de confirmer l'espèce. Ce cours d'eau était connu sur le site Natura 2000 comme abritant potentiellement des écrevisses à pieds blancs mais aucune donnée d'observation n'était recensée. Cette visite a permis de confirmer la présence de cette espèce sur ce cours d'eau.

Illustration 9 : écrevisse à pieds blancs sur le nouveau cours d'eau identifié à Gabriac



Inventaire du Barbeau méridional (réactualisation des connaissances) :

Un projet de réactualisation des connaissances, sur les cours d'eau historiquement connus pour la présence du barbeau méridional, a été préparé en partenariat avec l'EPTB des Gardons, la fédération de pêche du Gard, l'OFB et le Parc national des Cévennes. La coordination a été réalisée par le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

En raison du manque de disponibilité de certains partenaires, de matériel cassé et de la difficulté d'étudier l'espèce, seule une partie a été réalisée en 2020.



Illustration 9 : barbeau méridional observé en 2020 sur le ruisseau de Pébénorgue

La remontée des cours d'eau avec observation directe a été réalisée par le chargé de mission. Cette technique est très chronophage et difficile. Deux cours d'eau ont été visités en totalité et une partie d'un troisième cours d'eau sur lequel l'espèce a été observée.

Inventaire des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau secondaires : un programme de connaissance a été initié sur l'amélioration de connaissances sur les espèces invasives. Le site Natura 2000 a sollicité l'EPTB des Gardons et a pris un prestataire pour réaliser une partie du programme. Les espèces exotiques envahissantes sont très présentes sur le site Natura 2000. Ce projet vise à connaître les affluents secondaires qui ne sont pas colonisés par des espèces exotiques envahissantes. La totalité des affluents n'a pu être visitée lors de la campagne 2020.

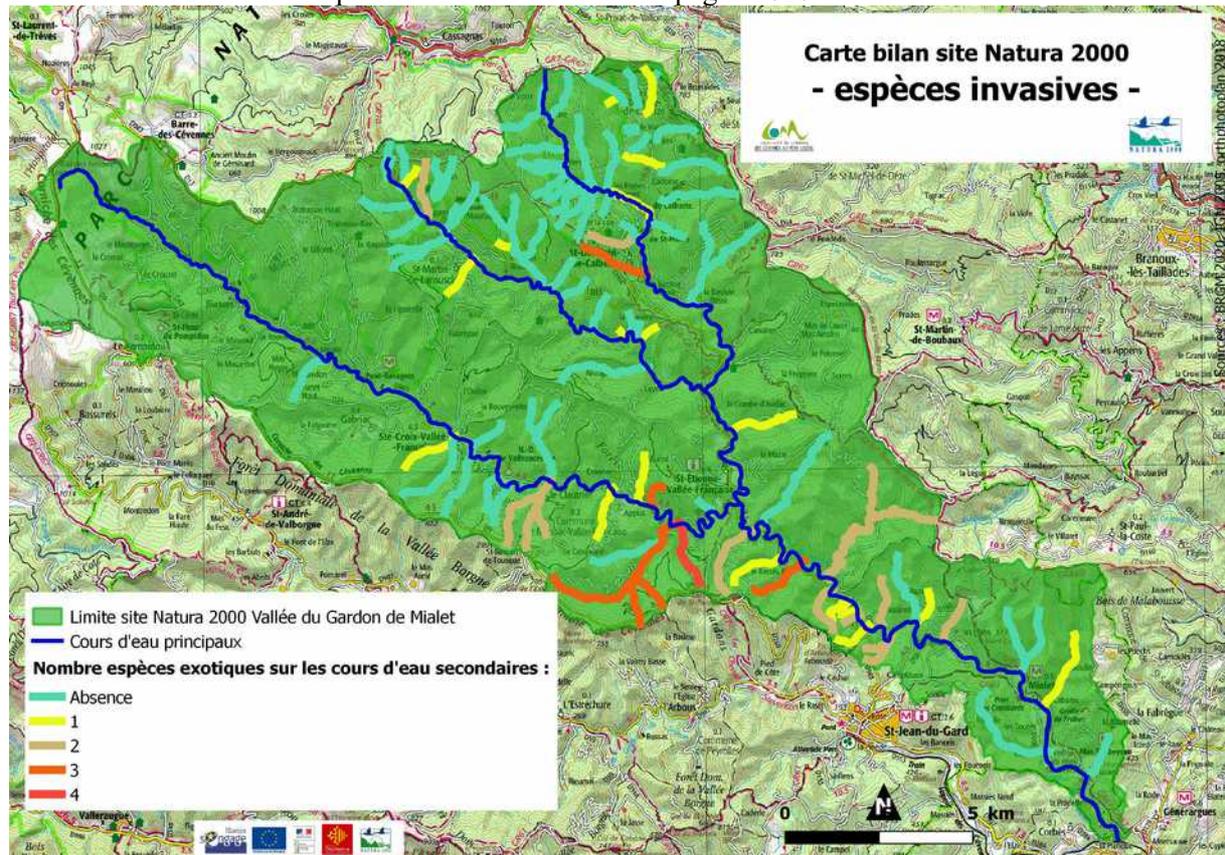


Illustration 10 : cours d'eau secondaires inventoriés par le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet (données EPTB pas encore disponibles)

Inventaire chauves-souris de la grotte aux Castors

Pour améliorer les connaissances sur les chauves-souris, la communauté de communes s'est dotée d'un appareil acoustique (echomètre pro 2). L'inventaire par la méthode acoustique est assez complexe. Cette nouvelle technologie enregistre les sons des chauves-souris et propose une espèce qui se réfère à la fréquence d'enregistrement. Une analyse post-terrain est nécessaire pour vérifier les sonogrammes. Le chargé de mission se forme à cette technique pour améliorer les connaissances de ces espèces difficiles à étudier.

Deux grottes ont fait l'objet d'enregistrement acoustique. La grotte aux Castors et la grotte de Valaurie. Ce travail est un travail de coopération intersite Natura 2000. Cécilia Marschal du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint Jean a accompagné le chargé de mission sur la grotte aux Castors sur la commune de Mialet. Un travail similaire a été conduit sur le site Natura 2000 de la

vallée du Gardon de Saint Jean sur la grotte de Valaurie. Les deux grottes sont situés à quelques centaines de mètres l'une de l'autre.

Pour l'écoute, en sortie de la grotte aux Castors, un rapport acoustique a été produit. De façon certaine, le grand Rhinolophe a été contacté en sortie de grotte. deux espèces de pipistrelles et la noctule de Leisler ont été contactées à proximité immédiate de la grotte.

Illustration 11 : enregistrement acoustique du grand rhinolophe en sortie de la grotte aux Castors en septembre 2020.



Participation à l'ABC de Saint Martin : inventaire du Lézard ocellé

Un travail d'inventaire participatif (grand public) sur le lézard ocellé, en partenariat avec le Parc national des Cévennes, a été réalisé dans le cadre de l'atlas de biodiversité communal de Saint Martin de Lansuscle. Bien que lancé sur la commune de Saint Martin, il a été étendu via la page facebook au site Natura 2000.

Peu de données sont disponibles sur le Lézard ocellé. Cette espèce discrète des milieux ouverts ou semi-ouverts est présente sur le site Natura 2000. Au total ce sont 5 données d'observations qui sont remontées auprès du site Natura 2000 dont deux sur la commune de Saint Martin de Lansuscle.



Illustration 12 : affiche d'annonce du projet affichée sur la commune de Saint Martin de Lansuscle.

Inventaire complémentaire et suivi sanitaire du pin de Salzman :

A-inventaire complémentaire du pin de Salzman au col d'Uglas

Sur la commune de Mialet, le document d'objectifs de 2009 établissait une présence sur 2 hectares du pin de Salzman. Les connaissances acquises ces dernières et l'étude génétique conduite en 2019 ont montré que la répartition du pin de Salzman est plus étendue. Un inventaire complémentaire terrain a été réalisé en 2020 et permet de circonscrire la répartition de cet habitat sur la commune de Mialet. Au total l'habitat est présent sur environ 200 hectares sur le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet et au total environ 214 hectares cumulé avec l'habitat présent sur le site Natura 2000 de la vallée du Galeizon. Il s'agit encore d'une superficie provisoire car des pins de Salzman ont été repérés à d'autres endroits à proximité du col d'Uglas. Une étude génétique sera nécessaire pour stabiliser la superficie de cet habitat sur les deux sites Natura 2000.

Répartition du pin de Salzman sur les sites Natura 2000 "Vallée du Gardon de Mialet" et "Vallée du Galeizon"

Le Col d'Uglas - Commune de Mialet (30)

Données issues de l'amélioration des connaissances - 2019/2020

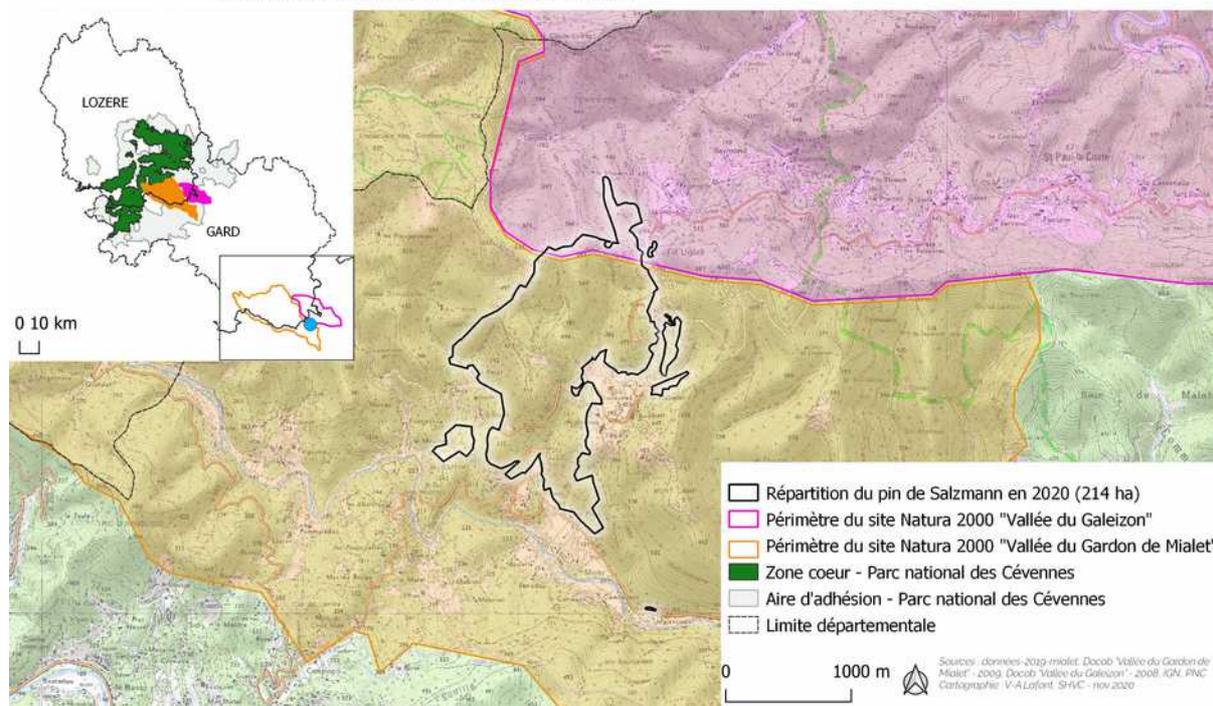


Illustration 13 : répartition du pin de Salzman sur la commune de Mialet

B-suivi sanitaire de la plantation effectuée en 2019 :

A la demande du conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles dans le cadre du contrat Natura 2000 de plantation de pins de Salzman sur la forêt du Martinet à St Etienne Vallée Française, un suivi sanitaire annuel a débuté des pins de Salzman plantés en novembre en 2019. Un suivi en parallèle est réalisé sur 21 jeunes pins de Salzman en régénération dans la zone naturelle de au col d'Uglas à Mialet. Pour ces plants, des étiquettes en bois avec un numéro individuel ont été confectionnées et installées sur ces jeunes arbres pour le suivi. Le marquage des arbres plantés n'est pas pérenne et tend à disparaître rapidement. Une amélioration de l'étiquetage est en cours de réalisation.



Illustration 14 : pin de Salzman suivi sur la commune de St Etienne Vallée Française

III-Difficultés rencontrées :

- La crise sanitaire lié au COVID a bouleversé l'ensemble de l'année et les actions prévues. Certaines n'ont pu se réaliser. D'autres actions prévues pour 2021 ont commencé plus tôt (lettre d'information, préparation demande de subvention 2021, etc.)

- Le comité de pilotage n'a pu se réunir en fin d'année 2020 et est reporté en avril 2021.

- Depuis quelques années, les demandes de subvention pour l'animation du site Natura 2000 sont sur le calendrier suivant : 1er avril de l'année en cours au 31 mars de l'année suivante. Fin 2021, le calendrier revient sur une année civile (1er janvier au 31 décembre). Deux demandes seront réalisées en 2021 une sur neuf mois : 1er avril au 31 décembre 2021 et la suivante du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le temps prévisionnel sur certaines actions a été sous-estimé :

- préparation d'un document cadre sur une gestion forestière et patrimoniale du massif à pin de Salzmann sur la commune de Mialet,
- contrat Natura 2000 sur la vallée de la Baumelle.
- restauration d'une zone humide sur la commune de Mialet